



## Garde des enfants en l'absence de décision de justice

-----  
Par jeff

Bonjour,

je suis en conflit sur la répartition du temps de garde de ma fille avec sa mère. Jusque là nous arrivions à nous entendre sur un partage d'une semaine sur deux depuis notre séparation il y a un an et demi. Comme nous nous entendions sur ce sujet nous n'avons fait aucune démarche judiciaire pour encadrer ce fonctionnement. Il n'y a pas de rendu du JAF ni de convention parentale. Aujourd'hui elle réclame la garde principale ce à quoi je m'oppose. J'ai fait une démarche auprès du JAF pour obtenir une garde alternée à 50/50 (cf. mon sujet précédent). Le problème c'est que les délais sont très longs. Au tribunal on m'a parlé d'une audience en septembre ou octobre.

Aujourd'hui la mère me prive arbitrairement de ma fille et prive sa fille de son père. Elle a décidé unilatéralement qu'elle aurait la garde exclusive de notre fille pendant les 10 mois qui nous séparent d'une audience.

Quels recours ai-je à disposition ? Y a t'il un risque si je récupère ma fille à un moment où elle n'est pas avec sa mère, à l'école par exemple ? Que risque la mère à se comporter de cette manière ?

Des membres de ma famille me conseillent de déposer une main courante pour garder une trace du comportement de la mère. Mais sur quelle base d'infraction ? Est-ce vraiment utile ?

Depuis bientôt deux ans je m'occupais de ma fille une semaine sur deux. Maintenant j'angoisse terriblement de ne pas savoir quand je vais la revoir.

Merci d'avance pour vos retours

-----  
Par kang74

Bonjour

Vu la situation, il va vous falloir l'aide d'un avocat .  
Vous pouvez aussi en plus, voir avec un service de médiation .

-----  
Par jeff

Bonjour et merci pour votre réponse.

Nous avons tenté une médiation qui a échoué.

J'ai pris contact avec un avocat, c'est en cours. J'attends encore des papiers, la convention d'honoraire et la demande d'aide juridictionnelle.

-----  
Par kang74

Juste une chose : sur ce forum il est impossible d'avoir accès aux conversations précédentes .  
Ce pourquoi il faut mieux continuer pour d'autres questions sur le sujet initial .

-----  
Par jeff

D'accord je l'ignorais. Je n'ai pas voulu prolonger la conversation précédente parce que mes questions étaient assez différentes, bien que s'agissant du même sujet.